

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 2 mars 2020**

Convocation du : 10/02/2020

Séance présidée par le maire M.Gérard GENTIT

*Présents : Mme Christine JEUNOT - MM - Hervé CAGNON- Laurent JEAMBRUN - Ghislain HOUSER- Jean-Louis CHOPARD - Bernard DEGOIS - Christophe HUGUENIN - Stéphane BRISBARD*

*Absent :*

*Absents excusés : Mme Laurence WEBER - Mr Pascal CHARDON*

1. **Délibération N° 06-2020** : Approbation compte administratif et compte de gestion Lotissement les Frênes II
2. **Délibération N°07-2020** : Approbation compte administratif et compte de gestion commune
3. **Délibération N°08-2020** : Prêt Crédit Agricole lotissement les Genevriers
4. **Délibération N°09-2020** : subvention travaux Eglise
5. Elections municipales
6. Questions diverses

1. **Délibération N° 06-2020** : Approbation compte administratif et compte de gestion Lotissement les Frênes II

Le maire présente le compte administratif et le compte de gestion 2019 du budget lotissement les Frênes II,

Le maire ayant quitté la salle, le conseil municipal, l'exposé entendu et après en avoir délibéré :

⇒ **APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion 2019.**

POUR : 8

CONTRE :

ABSTENTIONS :

2. **Délibération N°07-2020** : Approbation compte administratif et compte de gestion commune

Le maire présente le compte administratif et le compte de gestion 2019 du budget communal,

Le maire ayant quitté la salle, le conseil municipal, l'exposé entendu et après en avoir délibéré :

⇒ **APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion 2019.**

POUR : 8

CONTRE :

ABSTENTIONS :

3. **Délibération N°08-2020** : Prêt Crédit Agricole lotissement les Genevriers

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer le début des travaux concernant le lotissement les Genevriers, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré.

Décide de contracter auprès du Crédit agricole de Franche Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 200 000€
- Durée : 36 mois
- Taux variable : index Euribor 3 mois + marge 0.85%
- Périodicité : trimestrielle / capital in fine
- Frais dossier et commissions : 300€
- Garantie : inscription au budget

Le Conseil Municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

POUR : 9

CONTRE :

ABSTENTIONS :

#### 4. **Délibération N°09-2020** : Subvention travaux Eglise

#### **Modification et confirmation de la délibération N°14-2019 du 13 mai 2019**

Après un entretien avec Mr Fantoni, interlocuteur de la DRAC (Direction Régional des Affaires Culturelles), le maire confirme, l'assiette des travaux subventionnables arrêtée à 81 792€.

Le conseil autorise donc le maire à demander à l'Etat une subvention égale à 30% du montant arrêté soit 24 537€ et à signer tout document nécessaire à l'attribution de la subvention.

POUR : 9

CONTRE :

ABSTENTIONS :

#### 5. **Elections municipales**

Les permanences pour les deux tours des élections (15 et 22 mars 2020) ont été définis.